

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELLE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté : action "accompagnement global spécialisé des BRSA de moins de 26 ans" : convention avec l'association mission locale de Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État prévoit 21 mesures dont la création d'une garantie d'activité combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi.

Le suivi du public sera assuré par Pôle emploi dans le cadre de l'accompagnement global dit « généraliste » et par des opérateurs privés et associatifs dans le cadre d'un accompagnement plus « spécialisé » intégrant la prise en charge des problèmes de santé, en complément des problématiques sociales et professionnelles.

C'est dans ce contexte que le Département a proposé à l'État d'expérimenter un accompagnement global « spécialisé » avec plusieurs associations et de l'inclure dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'Etat et le Département.

Trois projets adoptés en Commission permanente du 27 juin 2019 sont d'ores et déjà en cours d'expérimentation pour un public de plus de 26 ans et suivis par une association "lieu d'accueil".

La demande présentée dans ce rapport est portée par l'association mission locale de Marseille. Elle concerne 140 jeunes BRSA sur les territoires de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons.

L'action sera mise en œuvre par deux accompagnateurs à l'emploi, dont l'un des deux en qualité de référent de parcours, suivra et contractualisera le bénéficiaire du RSA, un travailleur social ainsi qu'un psychologue mobilisable en fonction des besoins du public.

Ce dernier travaille sur la remobilisation, la valorisation des potentialités et le savoir-être. Il assure un rôle de « coach ».

L'accompagnement est d'une durée de 6 mois renouvelable. Il prend la forme d'entretiens individuels complétés par des ateliers collectifs.

L'objectif est d'engager une dynamique de parcours en vue d'une insertion professionnelle réussie.

Sont ainsi comptabilisées :

- les sorties en emploi durable : CDI et CDD supérieur à 6 mois et à un temps partiel légal, intérim long, formation qualifiante ou professionnalisante ;
- les autres sorties en emploi : CDD entre 3 et 6 mois, CDI et CCD inférieur à un temps partiel légal, sorties en chantier d'insertion et en entreprise d'insertion, missions de service civique, service de volontariat international ;
- les sorties dynamiques : orientation vers des dispositifs d'accompagnement à l'emploi renforcé (DAIE, PLIE, CCI, etc.).

L'objectif de sortie « emploi » est de 30 % des sorties.

Aussi, il est proposé d'expérimenter cette action du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Ce rapport concerne le financement de l'association mission locale de Marseille, décrit en détail dans le tableau annexé, pour un montant de 175 000 € cofinancés à 50 % par l'État dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, sous réserve de la notification concernant son engagement financier au titre de 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL